

## CONDITIONS GENERALES DE VENTES

### Article 1: Objet

Les conditions générales de ventes décrites ci-après détaillent les droits et obligations de l'entreprise **MG Conseil** et de ses clients dans le cadre de la vente de ses prestations (hors formations).

Toute prestation accomplie par l'entreprise **MG Conseil** implique l'adhésion sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente.

### Article 2: Prix

Les prix des prestations vendues sont ceux en vigueur au jour de la signature de la proposition commerciale. Ils sont libelles en euros et calculés hors taxes.

Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA en vigueur.

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que l'entreprise **MG Conseil** serait amenée à octroyer conformément aux conditions indiquées dans la proposition commerciale.

Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé.

Les modalités de paiement sont celles indiquées sur la proposition commerciale et signée par le client.

### Article 3 : Conditions de règlement

Sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- Acompte de 30% à la commande
- Solde à réception de facture, en fin de la prestation de conseil. En fonction du nombre de jours de prestation (10 jours sur plus de 2 mois), un second acompte de 30% peut être demandé.
- Les paiements se feront par virement
- La signature de ce Bon pour accord signifie l'acceptation sans réserve des conditions générales de vente de **MG Conseil** consultable sur. [www.mg-conseil.alsace](http://www.mg-conseil.alsace)

Le paiement comptant doit être effectué par le Client à réception de la facture au plus tard dans les 30 jours à compter de la date de la facture.

Le règlement est accepté par chèque ou par virement postal ou bancaire.

La société **MG Conseil** se réserve le droit de refuser d'honorer toute nouvelle prestation en cas d'existence de factures impayées et ce sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité pour quelque raison que ce soit.

### Article 4 : Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel de la prestation dans les délais indiqués sur la proposition commerciale, le client doit verser à l'entreprise **MG Conseil** une pénalité de retard égale à une fois et demi le taux de l'intérêt légal.

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au dernier jour de la mission.

*A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013, tout retard de règlement donnera lieu de plein droit et sans qu'aucune mise en demeure ne soit nécessaire au paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40€.*

Décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012.

Cette indemnité viendra s'ajouter aux pénalités de retard qui sont déjà dues de plein droit en application du même article L.441-6 du Code de commerce.

### Article 5 : Force majeure

La responsabilité de l'entreprise **MG Conseil** ne pourra être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans la proposition commerciale découle d'un cas de force majeure.

### Article 6 : Compétence

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de ventes est soumis au droit français.

A défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Mulhouse.

**MG Conseil** / 5 rue des Saules / 68220 HEGENHEIM  
Tél **06 86 89 40 48** / Email [marc.gomez@mg-conseil.alsace](mailto:marc.gomez@mg-conseil.alsace) /  
RCS Mulhouse SIREN 524062320 / APE 7022Z

Numéro de déclaration de formation : 44680407968 enregistré auprès de la préfecture de la région Grand Est